

Date de révision de la fiche signalétique: 08/26/2024

# Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

CRP Pentofrost E 50/50 Identité du produit Autres moyens d'identification; CRP Pentofrost E 50/50

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Liquide de refroidissement/antigel

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société CRP Industries, Inc.

> 35 Commerce Drive Cranbury NJ 08512 **United States**

Secours

Téléphone No Canada - ChemTrec 1-800-424-9300

Service clientèle:

# Section 2. Identification des dangers du produit

Cette FDS est alignée sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2; H361D

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour

l'enfant.

Toxicité pour un seul organe cible, exposition répétée catégorie 2; H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Organes cibles spécifiques: (rognons)

Éléments d'étiquetage



### Attention

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H361d Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### [Prévention]:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

#### [Réponse]:

P301+312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P308+313 SI exposé ou concerné : consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

#### [Stockage]:

P405 Garder sous clef.

#### [Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

## **Autres dangers**

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

# Section 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Ethane-1,2-diol Numéro CAS: 107-21-1 Synonymes : Ethane-1,2-diol	45 - 70	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 Toxicité pour un seul organe cible, exposition répétée catégorie 2; H373	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial. \*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

## **Section 4. Premiers secours**

Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS

rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est

irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un

médecin.

Yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en

maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Peau** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE

PAS utiliser de solvants ou de diluants.

**Ingestion** En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.

NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Résumé** Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

Voir la section 2 pour plus de détails.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Les individus doivent effectuer uniquement les procédures de lutte contre l'incendie pour lesquelles ils ont été formés. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre chimique sèche, de la mousse ou du dioxyde de carbone. Utilisez de l'eau pour garder au frais les récipients exposés au feu. Si un déversement ou une fuite ne s'est pas enflammé, utilisez un jet d'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs. De l'eau pulvérisée peut être utilisée pour éliminer les déversements du feu et pour éloigner les déversements dilués jusqu'à ce qu'ils soient incombustibles. Voir les avertissements concernant la pulvérisation d'eau sur du glycol chaud ci-dessous.

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : En cas de pyrolyse, les produits de décomposition thermique des résidus peuvent inclure du carbone (C), du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de l'eau (H2O), de l'ammoniac (NH3), des vapeurs organiques et des composés organiques contenant de l'azote.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

#### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Guide ERG N° 171



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

# Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

# Section 7. Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour éviter une éventuelle rupture du récipient de stockage, ne laissez pas le produit geler.

Matières incompatibles: Agents oxydants, acides et bases forts

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

# Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

### **Exposition**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
107-21-1	Éthylène-glycol	ACGIH	25 ppm (V) Vapeur 50 ppm (V) Vapeur, 10 mg/m³ (I, H)
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie- Britannique	10 mg/m³ TWA (particulate) 20 mg/m³ STEL (particulate)
		Manitoba	25 ppm TWA (vapor fraction) 50 ppm STEL (vapor fraction); 10 mg/m³ STEL (inhalable particulate matter, aerosol only)
		Nouveau- Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve- et-Labrador	25 ppm TWA (vapor fraction) 50 ppm STEL (vapor fraction); 10 mg/m³ STEL (inhalable particulate matter, aerosol only)
		Nouvelle- Écosse	25 ppm TWA (vapor fraction) 50 ppm STEL (vapor fraction); 10 mg/m³ STEL (inhalable particulate matter, aerosol only)
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince- Édouard	25 ppm TWA (vapor fraction) 50 ppm STEL (vapor fraction); 10 mg/m³ STEL (inhalable particulate matter, aerosol only)
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	10 mg/m³ TWA (particulate); 100 ppm TWA (vapour); 250 mg/m³ TWA (vapour) 10 ppm STEL (particulate); 20 mg/m³ STEL (particulate); 125 ppm STEL (vapour); 325 mg/m³ STEL (

Contrôles de l'exposition Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent

porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison

multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées

**Peau** Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéqu

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les

concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites

d'exposition, porter des appareils respiratoires.



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur Liquide clair, légèrement visqueux, de couleur rose à

violet.

Odeur Aucune odeur caractéristique

Point de fusion / point de congélation (°C) > -34°F (-36°C)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) < 226°F (108°C)

Inflammabilité (solide, gaz) n'est pas applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité : Indisponible

Limite supérieure d'explosivité : Indisponible

Point d'éclair None

Température d'auto-inflammation (°C)
Indisponible
Température de dégradation (°C)
Indisponible
pH
7.5~9.0
Viscosité (cSt)
Indisponible
Solubilité dans l'eau
Miscibilité infinie
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)
Non mesuré

Tension de vapeur (Pa)IndisponibleDensité1.06~1.10 g/cm3Densité de vapeurIndisponibleTaux d'évaporationIndisponible% COVIndisponible

#### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## Section 10. Stabilité et réactivité

#### Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

#### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

#### Conditions à éviter

Évitez les agents oxydants, les acides et bases forts. Ne pas exposer à une flamme nue.

#### Matières incompatibles

Agents oxydants, acides et bases forts

### Produits de décomposition dangereux

En cas de pyrolyse, les produits de décomposition thermique des résidus peuvent inclure du carbone (C), du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de l'eau (H2O), de l'ammoniac (NH3), des vapeurs organiques et des composés organiques contenant de l'azote.

## Section 11. Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg		Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Éthylène-glycol - (107-21-1)	500.10, Rat - Catégorie : 4	3,501.00, Souris - Catégorie : 5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

#### Données sur la cancérogénicité

Toxicité Aiguë - Inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur		
107-21-1	Éthylène-glycol	CIRC	Groupe1: 4: Non;	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;	
		ACGIH	ACGIH A4		
Classification		Cate	égorie	Description du danger	
Toxicité Aiguë - Orale			4	Nocif en cas d'ingestion.	
Toxicité Aig	guë - Cutanée			Non applicable	

Non applicable

Non applicable



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	 Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	 Non applicable

Voies d'entrée possibles : Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés :

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

# Section 12. Informations écologiques

#### **Toxicité**

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson,	48 hr EC50 crustacés,	ErC50 algues,	
	mg/L	mg/L	mg/L	
Éthylène-glycol - (107-21-1)	72,860.00, Pimephales promelas	101.00, Daphnia magna	3,536.00, Green algae	

### Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

#### Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

### Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

#### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

### Autres effets néfastes

Pas de données disponibles



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

## Section 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	3082	UN3082	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies	UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s., (Ethylene Glycol), 9, III	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s., (Ethylene Glycol)	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s., (Ethylene Glycol)
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: 9 Sous-classe: Non applicable	IMDG: 9 Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: 9 Sous-classe: Non applicable
Groupe	III	III	III

Dangers pour l'environnement

d'emballage

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

n'est pas applicable

# Section 15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17 modifié le 2022-12-15) et la FDS contient toutes les informations requises par ces règlements.

#### Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Éthylène-glycol

Water

## Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.



Date de révision de la fiche signalétique : 08/26/2024

## **Section 16. Autres informations**

# Date de révision de la 08/26/2024 fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fin de la FISPQ